

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGALT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100017f0d-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

15

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS : Attribution de subventions aux associations non conventionnées.

Mme MAZARI ALLEL

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Depuis 2014, les associations sont placées comme des acteurs essentiels, considérant le rôle majeur qu'elles ont dans la cité et dans le cadre de l'intérêt général :

- Elles accompagnent à nos côtés des politiques publiques.
- Elles œuvrent en faveur de l'emploi, du développement local, de la citoyenneté.
- Elles sont des espaces de liberté, d'expression, d'épanouissement.

Les associations sont nombreuses, plurielles, et sont l'une des forces vives de notre commune.

La Charte de la vie associative signée par chacune d'entre-elles fonde les relations et les engagements réciproques entre les associations et la Ville. Ces principes marquent notre volonté d'être à leur écoute, de les reconnaître, les accompagner, et les soutenir au mieux.

Ainsi, ensemble nous entendons favoriser l'engagement citoyen et la participation de chacun à la vie de la cité, permettre la création de richesses éducatives, sociales et culturelles, et soutenir les initiatives présentant un intérêt local.

Les associations soutenues s'inscrivent de manière complémentaire dans le cadre de politiques publiques, et dans le prolongement des priorités municipales.

En complément des éventuelles mises à disposition de matériels ou de locaux, en 2023, toutes délégations confondues, plus de 9 M€ ont été accordés au monde associatif. Cela représente un engagement financier de la part de la Ville très élevé en termes de dotation par habitants en comparaison aux villes de même strate.

En 2024, la municipalité poursuit sa politique volontariste auprès des acteurs associatifs, puisqu'elle a voté 9,1M€ au budget primitif.

Ce concours financier apporté aux associations permet une aide pour le fonctionnement associatif, l'achat de matériel, ou bien la mise en œuvre d'une action ou d'un projet.

Dans ce cadre, et après examen des dossiers présentés par des associations non conventionnées, il est proposé au Conseil Municipal, de retenir 78 projets associatifs pour bénéficier d'une subvention :

29 sont déposés au titre de la Délégation vie associative
5 sont déposés au titre de la Délégation des relations internationales
15 sont déposés au titre de la Délégation anciens combattants et devoir de mémoire
8 sont déposés au titre de la Délégation Ville écologique et durable, nature
2 sont déposés au titre de la Délégation Ville apaisée et respirable
3 sont déposés au titre la Délégation de la cause animale et agriculture
11 sont déposés au titre la Délégation de l'enseignement et l'enseignement supérieur
4 sont déposés au titre la Délégation de l'habitat
1 est déposé au titre la Délégation des fêtes

Le détail des subventions proposées figure en annexe de la présente délibération pour un montant total de 120 250 €.

En complément de cette série de subventions, et à titre urgent et exceptionnel, il est proposé de soutenir le Théâtre des Halles qui a rencontré une difficulté avec l'un des ses prestataires ayant compétence en matière d'installation, maintenance, délivrance d'attestations de conformité sécurité et incendie.

La défaillance de l'opérateur a conduit le théâtre à entreprendre des travaux, qu'il doit à présent compléter par des mesures obligatoires, afin de garantir la protection des personnes, et notamment du public.

Le soutien de la Ville permettra l'acquisition d'une nouvelle alarme, de mettre en place un système lumineux pour l'évacuation de la salle, tout comme des blocs autonomes d'éclairage de sécurité, et enfin changer les extincteurs.

Compte tenu de ce contexte particulier, il est donc proposé une aide exceptionnelle avec une subvention de 3 680€ au Théâtre des Halles.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association,
Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **23 800€** relevant de la **Délégation Vie Associative**;
- **IMPUTE** la dépense au chapitre 65, compte 65 748, fonction 024;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **10 500€** relevant de **Délégation des relations internationales**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 048;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **10 750€** relevant de **Délégation anciens combattants et devoir de mémoire**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 428;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **32 000€** relevant de **Délégation Ville écologique et durable, nature**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 70;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **10 500€** relevant de **Délégation Ville apaisée et respirable**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 70;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **11 000€** relevant de **Délégation de la cause animale et Agriculture**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 70;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **12 900€** relevant de **la délégation de l'Enseignement et Enseignement supérieur**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 201;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **3 800€** relevant de **la délégation de l'Habitat**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 552;
- **ACCORDE** aux associations non conventionnées l'attribution de subvention pour un montant de **5 000€** relevant de **la délégation des Fêtes**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 65, compte 65 748, fonction 023;
- **ACCORDE** au Théâtre des Halles l'attribution d'une subvention pour un montant de **3 680€**;
- **IMPUTE** la dépense au Chapitre 204, compte 204 22;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTÉ

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE,

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100017f0d-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

5

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

Mme Carole MONTAGNAC



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 13 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024